

TONNA ELECTRONIQUE : LIQUIDATION JUDICIAIRE AVEC POURSUITE D'ACTIVITE AU 31 MARS 2018

TONNA ELECTRONIQUE

Société anonyme au capital de 7.196.432 euros

Siège social : 36, avenue Hoche 51100 REIMS

324 165 521 R.C.S. REIMS

Cotée sur Euronext PARIS (compartiment C)

TONNA ELECTRONIQUE : Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 31 mars 2018 – Nouvelle date de dépôt des offres de reprise au 5 mars 2018

Par ordonnances rendues le 26 janvier 2018, Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de REIMS a donné compétence au tribunal de commerce de REIMS de connaître des 6 procédures collectives ouvertes à l'encontre des sociétés TONNA ELECTRONIQUE, FINANCIERE PONTOISE (1), FINANCIERE TONNA (2), ANTENNES FT (3), PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES (3) et ELAP (3).

Par jugement du 9 février 2018, le Tribunal de Commerce de REIMS a décidé la résolution du plan de redressement de la société TONNA ELECTRONIQUE arrêté par jugement du 15 mai 2008, prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à son encontre et autorisé la poursuite d'activité de la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'au 9 mars 2018. Par jugement en date du 16 février 2018, la poursuite d'activité a été prorogée jusqu'au 31 mars 2018 et une nouvelle date limite de dépôt des offres de reprise a été fixée au 5 mars 2018.

Par jugements du 9 février 2018, le tribunal de commerce de REIMS a également ordonné la poursuite de la période d'observation, initialement fixée à six mois par le jugement en date du 9 janvier 2018 rendu par le tribunal de commerce de TROYES concernant les procédures de redressement judiciaire ouvertes à l'encontre des sociétés FINANCIERE PONTOISE, FINANCIERE TONNA, ANTENNES FT, PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES et ELAP et renvoyé la cause et les parties à l'audience du 26 février 2018 pour examen des offres de reprise.

Les organes désignés dans le cadre de la procédure TONNA ELECTRONIQUE sont :

- La SCP TIRMANT RAULET prise en la personne de Maître Bruno RAULET en qualité de

liquidateur judiciaire lequel aura en charge les créanciers.

- La SCP ANGEL HAZANE prise en la personne de Maître Denis HAZANE, en qualité de liquidateur judiciaire lequel aura en charge de l'aspect social.
- La SELARL CONTANT CARDON BORTOLUS prise en la personne de Maître Philippe CONTANT en qualité d'administrateur judiciaire avec mission d'assistance en vue d'une éventuelle cession.
- La SELARL V&V associés prise en la personne de Maître Stéphane VERMUE en qualité d'administrateur judiciaire avec mission d'assistance en vue d'une éventuelle cession.

Le processus de cession se poursuit, étant précisé qu'une offre de reprise sous conditions suspensives portant sur les 6 sociétés du groupe et valable jusqu'au 31 mars 2018 a déjà été déposée entre les mains des administrateurs judiciaires.

La société TONNA ELECTRONIQUE tiendra le marché informé de la suite de la procédure de réception des offres dès le 6 mars 2018.

1. Holding de tête de contrôle de la société TONNA ELECTRONIQUE détenant 68,59 % du capital de la société FINANCIERE TONNA
2. Holding de contrôle de la société TONNA ELECTRONIQUE (64,21 % du capital)
3. Filiales de la société FINANCIERE PONTOISE et soeurs de la société TONNA ELECTRONIQUE

Votre contact

: Monsieur Patrice PETIT – Directeur Général Délégué – S/C v.travert@tonna.com – Tél. 03 26 05 28 51

[TONNA ELECTRONIQUE](#)

This announcement is distributed by Nasdaq Corporate Solutions on behalf of Nasdaq Corporate Solutions clients.

The issuer of this announcement warrants that they are solely responsible for the content, accuracy and originality of the information contained therein.

Source: TONNA ELECTRONIQUE via GlobeNewswire

HUG#2170466